



"Mais que fait le SeGEC?"

Dans la vie de toute association se pose régulièrement la question de la relation entre mandants et mandataires. Les premiers (s')interrogeant sur l'efficacité de l'action des seconds et/ou sur la suffisante publicité que ces derniers donnent à leurs interventions, notamment auprès des autorités publiques.

Le SeGEC n'échappe - heureusement! - pas à la règle. Il faut dire que les projets de décrets et autres directives ne manquent pas pour alimenter les interrogations - quand ce ne sont pas les craintes - des différents acteurs de l'école. Entre les concertations officielles et les négociations informelles se pose toujours, pour les responsables, la question du moment opportun pour communiquer et de la juste information à diffuser sur des pourparlers en cours, surtout lorsque l'issue définitive de ceux-ci n'est pas encore connue. C'est le cas, par exemple, du futur décret sur les "parcours différenciés" du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ou des dispositions de l'accord sectoriel, déjà négociées par les syndicats mais pour lesquelles la concertation doit encore être menée avec les PO. Cela ne fait pas toujours l'affaire des acteurs qui, en l'absence de message, ont parfois l'impression que rien ne se passe... Et pourtant!

TRIPLE RÔLE

Par mandat, le SeGEC exerce principalement trois fonctions: l'animation du projet de l'enseignement catholique, la représentation de ses membres auprès des autorités publiques et des interlocuteurs extérieurs, l'organisation de services (pédagogiques, juridiques, administratifs...) à l'intention des établissements. L'actualité récente nous donne l'occasion d'illustrer ici ces différents rôles par des actions concrètes qui seront détaillées dans les pages suivantes.

- Le document "*Mission de l'école chrétienne*" vient d'être réédité, dans une version enrichie. Dans une mise en page actualisée, il redit ce qui constitue le sens des écoles de notre réseau et leur identité propre.

- Par ailleurs, la fin du mois de décembre a été l'occasion d'affirmer fermement, dans une conférence de presse largement relayée, la place spécifique des Pouvoirs organisateurs, et donc d'exiger des autorités publiques une indispensable concertation pour les matières qui les concernent. Cette revendication a été portée avec nos collègues des autres réseaux subventionnés. Par ailleurs, une rencontre a été initiée par le SeGEC entre la Ministre ARENA et différents responsables de l'enseignement secondaire catholique, pour débattre de plusieurs projets de décrets.

- La fonction d'organisation de services à l'intention des établissements par les différentes fédérations et les services transversaux du SeGEC est suffisamment connue pour ne pas devoir être reprise ici.

À travers ces différents exemples, on peut percevoir que s'exercent, tantôt dans les lieux institutionnellement prévus à cet effet, tantôt dans l'espace public, tantôt dans des contacts plus informels, les nécessaires négociations relatives aux projets de décrets qui nous sont soumis. Nos interventions à leur propos sont guidées par les analyses menées par nos services et rapportées aux orientations prises, selon le cas, au Conseil d'administration du SeGEC, aux bureaux des fédérations ou en référence aux options du mémorandum élaboré en 2004, avant les dernières élections communautaires.

COMPLÉMENTAIRES

L'exercice d'un tel mandat peut se lire à la lumière des débats entre démocratie représentative et démocratie participative. Il nous oblige à toujours mesurer le juste équilibre à construire entre une démocratie représentative trop "rigide" et une démocratie participative "sans limite". En miroir, il repose également de la part de nos mandants, sur une adéquate proportion entre une expression spontanée et un usage optimal des canaux institutionnels.

La réussite collective de notre projet tiendra sans doute dans notre capacité, aux uns et aux autres, de construire, dans un débat permanent, une confiance réciproque, respectueuse de la complémentarité de nos rôles respectifs. Cette altérité comprise comme un enrichissement mutuel de nos ressources devrait alors nous suggérer de remplacer la question "*Mais que fait le SeGEC?*" par celle-ci: "*Mais que faisons-nous, ensemble?*". ■

ÉTIENNE MICHEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC